

TERMES DE REFERENCE	
Organisation : Nations Unies Algérie	<p><u>Agence lead</u> : Le Fonds des Nations Unies pour la Population (UNFPA)</p> <p><u>Agences partenaires d'exécution</u> : Le Bureau du Coordonnateur Résident (BCR) - Le Fonds des Nations Unies pour l'Enfance (UNICEF)- l'Organisation des Nations Unies pour l'Education, la Science et la Culture (UNESCO).</p>
Sujet de la consultation	<p>Organisation d'un atelier de formation d'initiation au programme commun « Partenariat sur les droits des personnes handicapées-UNPRPD/Partnership on the rights of persons with disabilities » : Approches transversales et conditions préalables à un développement inclusif pour les personnes handicapées.</p>
Contexte	<p>Cette consultation sera exécutée dans le cadre du programme commun UNPRPD¹, conformément aux orientations du Plan d'Action du Gouvernement Algérien 2021-2024, notamment, en matière de protection et de promotion des personnes à besoins spécifiques, au Cadre de Coopération des Nations Unies pour le Développement Durable de l'Algérie (UNSDCF) 2023-2027 aligné sur les priorités nationales, à la Convention relative aux Droits des Personnes Handicapées ratifié par l'Algérie en 2009 (CRDPH) et aux Objectifs de Développement Durable (ODDs).</p> <p>Pour précision, le Plan d'Action du Gouvernement Algérien, dans son <i>chapitre troisième, pour un développement humain et une politique sociale renforcée</i>, stipule que l'état œuvre à garantir « <i>la protection et la promotion des personnes à besoins spécifiques et leur insertion, par l'adoption d'une approche intersectorielle et en collaboration avec le conseil national des personnes à besoins spécifiques et ce, à l'effet de :</i></p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Actualiser le système juridique actuel par sa mise en conformité avec les préoccupations des personnes à besoins spécifiques et avec les principes fondamentaux de la convention internationale relative aux droits des personnes à besoins spécifiques ; ➤ Faciliter les conditions de l'insertion professionnelle et sociale des personnes à besoins spécifiques, l'adaptation des espaces et des postes de travail et la création des établissements d'aide par le travail et les ateliers protégés, ainsi que la mise en place de mécanismes de commercialisation des produits réalisés par ces établissements ; ➤ Parachever le dispositif devant faire bénéficier les personnes handicapées à 100% de la réduction de la location et de l'achat des logements sociaux ;

¹ Le Fonds d'affectation spéciale pluri partenaire du Partenariat des Nations Unies pour la promotion des droits des personnes handicapées (UNPRPD) est une collaboration exceptionnelle réunissant des entités des Nations Unies, des gouvernements, des organisations de personnes handicapées et des membres de la société civile. Son but est de promouvoir les droits énoncés dans la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les objectifs de développement durable (ODD) intégrant la question du handicap. Le Fonds d'affectation spéciale pluri partenaire de l'UNPRPD a été créé afin d'encourager la collaboration entre ses membres et d'appuyer leurs efforts en faveur de l'intégration des personnes handicapées au travers d'une programmation commune.

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Assurer l'éducation et l'enseignement spécialisés en faveur des enfants et adolescents à besoins spécifiques et encourager leur intégration dans le milieu scolaire ordinaire, à travers l'ouverture de classes spéciales et la formation des encadreurs ; ➤ Renforcer les canaux de dialogue avec les associations et les différents organismes et conseils consultatifs en créant des cellules d'écoute spécialisées.
Cadre de la consultation	<p>Le programme commun de l'UNPRPD s'articule autour d'une approche multipartite et intersectorielle visant à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Promouvoir l'application de la Convention relative aux droits des personnes handicapées à l'échelle nationale, en mettant l'accent sur les conditions préalables nécessaires à l'intégration des personnes handicapées dans l'ensemble des secteurs. Ces conditions préalables pouvant donner lieu à des politiques concrètes, des programmes ou des services, lesquels permettront un changement systémique par l'intermédiaire d'une approche cohérente et intersectorielle. - Accroître et renforcer la mise en œuvre des ODD intégrant la question du handicap à l'échelle nationale en apportant un appui essentiel à la réponse collective des Nations Unies aux ODD afin de renforcer la prise en compte des besoins des personnes handicapées dans la planification nationale. <p>Pour ce faire, l'atelier de formation est une opportunité pour développer une compréhension commune de la CRDPH et des ODDs inclusifs pour les personnes handicapées, les <i>approches transversales</i> sur lesquelles reposent le programme de l'UNPRPD et les conditions préalables à la participation et l'inclusion des personnes handicapées.</p> <p>En outre, l'atelier de formation permettra également de renforcer la coordination entre les différents intervenants/acteurs impliqués dans la mise en œuvre de la CRDPH et des ODDs.</p> <p>L'atelier de formation sera organisé conjointement par les agences onusiennes suscitées (BCR-UNFPA-UNESCO-UNICEF) et le Ministère de la Solidarité Nationale, de la Famille et de la Condition de la Femme.</p>
Objectifs de la consultation	<p>L'atelier de formation cible les objectifs suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Développer une compréhension commune sur la mise en œuvre interconnectée de la CRDPH et des ODDs, en répondant aux priorités nationales. ➤ Établir des liens entre la Convention relative aux droits des personnes handicapées et les ODDs ➤ Comprendre la théorie du changement de l'UNPRPD pour soutenir l'inclusion du handicap au niveau national (mise en œuvre de la CRDPH et des ODDs inclusifs), tenant compte des contraintes et des défis à relever. ➤ Comprendre les conditions préalables essentielles à l'inclusion du handicap. (Identifiées dans le cadre stratégique opérationnel de l'UNPRPD)
Résultats attendus de la consultation	<p>L'atelier de formation permettra aux participants d'acquérir des capacités et des connaissances durables et solides pour la mise en application de la</p>

	<p>CRDPH selon une approche multisectorielle inclusives des personnes handicapées sur la base des éléments suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Les principes fondamentaux de l'implémentation de la CRDPH et des ODD, dans le cadre du contexte national, légal et législatif. ➤ L'interconnexion entre la CRDPH et les ODD. ➤ La théorie du changement de l'UNPRPD en vue de renforcer l'intégration des personnes handicapées à l'échelle nationale (mise en œuvre de la CDPH et des ODD tenant compte de la dimension du handicap), ➤ Les conditions préalables à l'intégration des personnes handicapées afin de préparer les équipes de pays des Nations Unies à effectuer une analyse de situation et à élaborer de solides programmes communs. ➤ Interventions stratégiques nécessaires pour l'inclusion des personnes handicapées ;
Tâches et responsabilités	<p>Cette consultation sera conduite par un(e) expert(e) international(e) qui sera accompagné(e) par un(e) expert(e) national(e)</p> <p>Les tâches attribuées aux expert(e)s sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Préparer l'atelier de formation (outils/supports didactiques, fiches techniques et toute autre documentation indispensable à la formation, pré-test et post test...); ➤ Animer l'atelier de formation ainsi que les travaux de groupes ;
Période de la consultation	Quinze (15) jours ouvrables à partir du 19 juin au 09 juillet 2024
Lieu	Alger
Livrables	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Elaborer le draft rapport de la formation en arabe, français et une synthèse en anglais ; ➤ Rédiger le rapport final, intégrant les recommandations validées.
Qualifications/Expérience	<p>Les qualifications requises pour cette consultation sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Etre titulaire d'un diplôme universitaire en sciences humaines et sociales ou tout autre domaine pertinent ; ➤ Avoir une connaissance parfaite du programme l'UNPRPD, de la CRDPH et des ODDs ; ➤ Avoir une bonne connaissance du contexte international et national lié à l'inclusion des personnes handicapées ; ➤ Avoir une bonne expérience en matière d'animation d'ateliers de formation similaires et tout autre domaine y afférent ; ➤ Avoir une excellente maîtrise de l'arabe pour l'expert(e) national(e), et du français et de l'anglais pour l'expert(e) international(e) ; ➤ Avoir une bonne maîtrise des outils informatiques ; ➤ Etre disponible à travailler pendant la période de la consultation précisée. ➤ Etre apte à transmettre les livrables dans les délais requis.
Soumission des Candidatures	<p>Les expert(e)s seront sélectionné(e)s sur le listing proposé par le Secrétariat du UNPRPD, et qui répond aux critères requis par le contexte national.</p> <p>Le dossier de soumission doit comprendre :</p> <p>L'offre technique incluant :</p>

	<ul style="list-style-type: none"> ➤ La note méthodologique avec un calendrier d'exécution, ➤ Les CVs des expert(e)s, incluant des références professionnelles ➤ L'offre financière. <p>La demande de candidature sera envoyée à l'adresse suivante : algeria.office@unfpa.org Sous l'intitulé : Appel à candidature, « Atelier de formation d'initiation au programme commun « Partenariat sur les droits des personnes handicapées-UNPRPD »</p> <p>Le dernier délai de soumission des candidatures est fixé au 13 juin 2024</p>
Date de publication	02 juin 2024